

Calvados. Les parents d'enfants sourds ne baissent pas les bras et se tournent vers Élisabeth Borne



Pour « prolonger l'articulation d'un mot par un signe de la main près du visage », une dizaine d'élèves ont besoin d'un codeur ou d'une codeuse en classe, insiste l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados (Apedac). Après une décision de justice favorable en 2024, elle entame 2025 en se tournant aussi vers le ministère de l'Éducation nationale. Archives Ouest-France

En ce début d'année 2025, l'Association des parents d'enfants déficients auditifs du Calvados (Apedac) continue de faire savoir qu'elle est en attente d'accompagnement en classe pour ces élèves ayant besoin « de codeurs et codeuses en Langue française parlée complétée ». « L'Apedac et les parents d'enfants sourds saisissent la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne », ont-ils précisé jeudi 9 janvier 2025.

Ils espèrent sans doute trouver une oreille attentive en la personne d'Élisabeth Borne, qui était il y a encore quelques semaines députée du Calvados. En tout cas, « **L'Association des parents**

d'enfants déficients auditifs du Calvados (Apedac) et les parents d'enfants sourds saisissent la ministre de l'Éducation nationale », font-ils savoir, dans un communiqué en date du 9 janvier.

Pour commencer 2025, l'Apedac remontait au créneau pour regretter que « **malgré une décision de justice favorable** », il n'y avait toujours pas l'accompagnement demandé, à savoir des codeurs et codeuses « **en Langue française parlée complétée (LfPC)** » pour **la dizaine d'élèves en ayant besoin**.

La ministre sollicitée en plus de la cour administrative d'appel

« **La direction académique du Calvados et le rectorat de la région académique ont proposé aux élèves et à leur famille un accompagnement par des personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), spécialement formés en LfPC** », rappelaient les services de l'Éducation nationale en réponse à ces nouvelles alertes.

Mais l'Apedac estime – **citant la cour administrative de Nantes qui lui a donné gain de cause à l'été 2024** – qu'il s'agit là d'une solution de codage inadaptée.

En plus de se tourner aujourd'hui vers la calvadosienne Élisabeth Borne, nouvelle locataire de la rue de Grenelle donc, « **notre avocate a demandé à la cour administrative d'appel de Nantes une procédure de mise en exécution de l'injonction** », indiquait la présidente de l'Apedac, Agnès Valette, ces derniers jours.

Kevin VERGER.